

LES BIODÉCHETS AU 1^{ER} JANVIER 2024

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire applicable au 1^{er} janvier 2024 demande que soit donnée la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.



En 2024 : GPS&O mettra à disposition 6000 nouveaux composteurs, pour l'habitat pavillonnaire.

Réservation et consultation du guide du compostage en ligne sur gpseo.fr



DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



11 DÉCHÈTERIES

Vous avez accès à l'ensemble des 11 déchèteries du territoire. Pour connaître la plus proche de chez vous, rdv sur gpseo.fr



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gpseo.fr et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2024** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...);
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.



* Attention, de nouvelles modalités de collecte entreront en vigueur au 1^{er} octobre 2024.

INFOS DÉCHETS

01 30 33 90 00
Lundi au Vendredi de 9h > 12h et 14h > 17h

Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2024

CALENDRIER DES COLLECTES 1^{ER} JANVIER > 30 SEPTEMBRE 2024

ARNOUVILLE-LÈS-MANTES

VALABLE 9 MOIS*



RAPPEL : 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT

QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES
MÉNAGÈRES**

Mercredi après-midi



**EMBALLAGES
RECYCLABLES**

Vendredi après-midi, toutes les 2 semaines
à partir du 12 janvier (semaines paires)



VERRE

Collecte en points d'apport volontaire



**DÉCHETS
VÉGÉTAUX**

Vendredi après-midi, du 15 mars au 5 juillet
et du 23 août au 27 septembre



ENCOMBRANTS

8 mars, 15 mai, 6 septembre, le matin

COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?



COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer à côté des bacs

BONNES PRATIQUES



Dans le bac gris dans des sacs fermés.



Dans le bac jaune, en vrac, sans sac.
Les cartons doivent être pliés/découpés.



1 bac de 240L par collecte ou 3 sacs
et 2 fagots correctement ficelés (1 mètre)



Habitat pavillonnaire : 1m³ par foyer et
par collecte / **Habitat collectif** : vous
renseigner auprès de votre gestionnaire.

INTERDIT

Déchets dangereux de type
bouteille de gaz, hélium

Cartons mouillés

Souches, terre, cailloux, pots de
fleurs (plastique ou céramique)

Electroménager, gravats, miroir/
vitre, textile, déchets dangereux,
bouteille de gaz, pneus



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer
à côté des bornes

BONNES PRATIQUES



En sacs fermés



En vrac, sans sac. Cartons pliés, coupés,
afin de ne pas boucher les ouvertures.



En vrac, sans sac.

INTERDIT

Sacs de + de 50 litres

Cartons mouillés

Vaisselle, vitres ou céramique

RAPPEL



TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI,
100 % DES
EMBALLAGES
SE TRIENT



EMBALLAGES CARTONS
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



LES NOUVEAUX
ARRIVANTS !

EMBALLAGES
PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

EMBALLAGES
MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.